

Apporter ses Olives et céder son huile au Moulin

Être coopérateur en prenant 1 part sociale de 42€. Cette part vous permettra chaque année, de faire triturer 500 Kg d'olives au maximum, au-delà, d'autres parts vous seront demandées.

Être adhérent vous engage à respecter notre Contrat Qualité Olives 2020 (document transmis et signé à l'adhésion) et à fournir les éléments de traçabilité de vos parcelles (Contact Claire Salvat).

CONDITIONS D'APPORTS:

Afin de réguler les apports journaliers d'olives, et afin de ne pas saturer notre capacité de trituration, il vous est demandé de vous inscrire au préalable, avant cueillette, afin de réserver des plages horaires de livraison.

Veillez à enlever un maximum de feuilles et branchage, afin de ne pas obstruer le moulin et faciliter le traitement optimal de vos olives.

LA RECOLTE:

Récolter les olives selon leur maturité et variété. Dès leur cueillette, les olives doivent être livrées rapidement (maximum 48 heures). Elles doivent être en bon état, saines et sans piqûre de mouche (maximum 10%).

Au magasin GAMM VERT de Limoux (04.68.31.97.53), vous trouverez tous les accessoires nécessaires à la récolte des olives : peignes, filets. Le dépôt CAVALE (04.68.31.25.03) au Pont du Sou peut vous fournir en box.

Heures d'Ouverture :

Lundi au Jeudi 8h-11h / 14h-17h30

(uniquement sur RDV)



NOTA BENE TOUT APPORT

Les livraisons de plus de 300 kg seront effectuées uniquement en pallox. (Des pallox d'occasion sont en vente au dépôt CAVALE au prix de 116€ HT.)

Les livraisons faites en pallox seront déchargées en priorité.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire pour les livraisons de plus de 300 kg faites en caissettes, le déchargement incombera à l'apporteur et une retenue forfaitaire de 100€ par livraison sera pratiquée sur le versement du 1er acompte ou bien ajoutée à la facture de trituration pour les adhérents ne laissant pas l'huile au moulin.